



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès
des Nations Unies

23604 (mg)

La Mission permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et, en référence à sa note LA/COD/2/1 datée du 5 mars 2018, a l'honneur de l'informer que le Luxembourg a ratifié les protocoles additionnels relatifs à la protection des victimes des conflits armés. Suite à un engagement pris dans le cadre du Sommet humanitaire mondial, le Luxembourg a désigné au sein du Ministère des Affaires étrangères et européennes un point focal en charge du « Droit international humanitaire » (DIH). Ce point focal coordonne les actions du Ministère des Affaires étrangères et européennes en matière du DIH.

La Mission permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies saisit cette occasion de renouveler au Secrétaire général des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

New York, le 1^{er} juin 2018



M. le Secrétaire général des Nations Unies
S-3800
Nations Unies